



DROIT DES SOCIÉTÉS

Fusion-acquisition de sociétés : actualités 2020-2021

Objectif

La fin de l'année 2020 a été marquée, en droit des sociétés, par de nombreuses solutions jurisprudentielles sur la fusion. Le sort des infractions pénales de l'absorbée chez l'absorbante ou la date de perte de la personnalité juridique de l'absorbée à l'égard des tiers ont été marquées par un revirement et une controverse ; un an après, les répliques de ces mini-séismes judiciaires se font encore sentir...À cet égard, l'année 2021 écoulée a tout de même été moins fracassante pour le droit des fusions ; elle a tout de même vu se réaliser l'importante réforme du droit des sûretés du 15 septembre 2021 (en vigueur depuis le 1er janvier 2022), impactant particulièrement la fusion (cautionnement garantissant l'absorbée). La jurisprudence de l'année et demie écoulée fut également riche pour les cessions de droits sociaux résultant de l'exécution de pactes d'actionnaires : l'important revirement de la Cour de cassation du 23 juin 2021 sécurise enfin les promesses unilatérales de vente ou d'achat antérieures à la réforme du droit des contrats de 2016 contre une rétractation du promettant. L'impossibilité pour la société anonyme, partie à un pacte d'actionnaires, de racheter/porter ses propres actions hors du cadre légal est aussi fermement rappelée. Les effets de la cession ont aussi fait l'objet de décisions importantes : paralysie des droits sociaux pendant la période de demande d'agrément en cas de transmission successorale, absence de cession implicite au cessionnaire de la dette de libération du capital due par le cédant, rappel et précision des conditions de validité d'une clause de non-concurrence ou de non-débauchage à la charge du cédant, ou encore limitation temporelle de la garantie légale d'éviction que le vendeur doit à l'acheteur pour son fait personnel. L'influence des droits fondamentaux (liberté d'entreprise, proportionnalité) apparaît de plus en plus forte au contentieux : elle complexifie le devoir de conseil de l'avocat et du juriste. La formation présentera tous les apports législatifs, réglementaires et jurisprudentiels importants ou utiles intervenus depuis un an et demi, en les replaçant dans leur contexte et en appréciant leur portée.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur la formation

- Connaître les pourparlers et la validité du contrat
- Maîtriser les promesses, préférence et clauses usuelles de pactes d'actionnaires
- Faire le point sur la procédure de fusion

Partie 2 : Faire le point sur le prix de la cession

- Connaître le prix dans les cessions volontaires
- Déterminer le prix dans les rachats

forcés (1843-4 civ.)

Partie 3 : Faire le point sur les conditions de la cession

- Connaître l'agrément
- Faire le point sur les autres conditions

Partie 4 : Faire le point sur les effets et les garanties

- Connaître les effets de la cession
- Maîtriser les effets de la fusion
- Déterminer les garanties pour l'acheteur
- Faire le point sur les garanties du vendeur



Formation animée par

Nicolas Thomassin

Professeur agrégé
Université de Rennes

Tarif : 390 €



Période
Du 10 mars 2022 au
31 mars 2023



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Spécialisation



Formation
E-learning



Thèmes abordés :
Fusion ; cession de droits sociaux ; dissolution ; confusion ; capacité ; cession de droits sociaux ; protocole de cession ; confidentialité



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

Fusion-acquisition de sociétés : actualités 2020-2021

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo.
- Quiz et questions ouvertes de validation corrigés permettant d'évaluer les progrès.

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz et des questions ouvertes corrigées
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Nicolas
Thomassin**

Professeur agrégé
Université de Rennes

Tarif : 390 €



Période
Du 10 mars 2022 au
31 mars 2023



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Spécialisation



Formation
E-learning



Thèmes abordés :
Fusion ; cession de droits
sociaux ; dissolution ;
confusion ; capacité ; cession
de droits sociaux ; protocole
de cession ; confidentialité



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

Fusion-acquisition de sociétés : actualités 2020-2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

